

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 29 JUIN 2018

DELIBERATION N° : 20180629_9

OBJET : Contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal avec reprise du personnel
Modification n°2 au contrat de concession.

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

10 JUL. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents : 23
Procuration : 5
Votants : 28
Abstention : 0
Exprimés : 28

Le 1er adjoint
LANDRY Christian



Christian LANDRY

L'an deux mille dix-huit, le vingt neuf juin à dix-sept heures dix neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian LANDRY - 1er adjoint

Présents

LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain

Représentés

BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel
VIENNE Raymonde représentée par BAUSSILLON Inelda
LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Henri Claude représenté par MOREL Harry Claude
BOYER Julie représentée par HOAREAU Claudette

Absents

LEBRETON Patrick ; HOAREAU Jeannick ; GRONDIN Jean Marie ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Rose Andrée MUSSARD, 4^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 29 juin 2018



DÉLIBÉRATION N° :

20180629_9

OBJET :

**Contrat de concession de service pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal avec reprise du personnel
Modification n°2 au contrat de concession.**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

Par délibération n°20161227_1, du 27 décembre 2016, le conseil municipal a confié la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal à l'Association pour la Promotion de l'Enfance et de la Famille (APEF). Cette concession a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 5 ans.

Pour rappel, la concession de service, anciennement désignée par les termes de « *délégation de service par affermage* » consiste à confier au concessionnaire le soin d'exploiter un service public à ses frais, risques et périls.

La présente modification a pour objet de prendre en compte dans les stipulations contractuelles un réaménagement de la cuisine de production actuelle en cuisine satellite.

L'article 3.3 du contrat de concession de service stipule que « *les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmés, de manière prévisionnelle pour une réception à la fin du second semestre de 2017* ». Cet article a été modifié (*modification n°1*), par décision du conseil municipal du 12 décembre 2017 (délibération n°20171212_11), comme suit : « *Les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmés, de manière prévisionnelle, pour une réception à la fin du second semestre 2018* ». Lors du dépôt du permis de construire, des études hydrauliques supplémentaires ont été demandées. De ce fait, des travaux d'aménagement vont être réalisés afin de répondre aux recommandations de la DSV.

Pour ce faire, la cuisine de production existante sera réaménagée en cuisine satellite. Ces travaux se dérouleront durant la première fermeture annuelle de la crèche lors des vacances, du 30/07/2018 au 17/08/2018 soit une période de 15 jours ouvrés.

Compte tenu des orientations du cahier des charges lors de la remise des offres, le titulaire avait prévu une organisation de gestion se traduisant par :

- La perte d'un CDI de leurs effectifs (à savoir le cuisinier) ;
- Une diminution du poste de dépenses liées à l'achat « matières premières en alimentation » ;
- Une diminution de la masse salariale (un demi-poste d'aide-cuisinier pour faire fonctionner la cuisine satellite).

Au vu de ces paramètres, de nouveaux comptes prévisionnels d'exploitation et plan de trésorerie) devront inclure des ajustements pour les charges

- Charges de personnel (personnel technique et les dépenses liées à la médecine du travail) ;
- Matières premières (Alimentation, repas du personnel, Combustible, électricité) ;
- Autres services extérieurs essentiellement le poste « *Achat de repas cuisine satellite* ».

L'article 3.3 du contrat de concession est modifié comme suit :

« *Les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmés, de manière prévisionnelle, pour une réalisation au cours du mois d'août 2018.* ».

L'incidence financière représente une **augmentation de la participation communale de l'ordre de 0,80%** par rapport au montant initial de la participation communale, et est définie comme suit :

Montant initial de la participation communale :	2 258 610 €
Montant de la modification n°1 :	31 426 €
Montant de la modification n°2 :	-13 091 €
Nouveau montant de la participation communale :	2 276 945 €

Ces modifications ne bouleversent pas l'économie générale du contrat et n'impactent pas l'objet.

La commission de délégation des services publics, lors de sa réunion du 8 juin 2018, a émis un avis favorable sur le nouveau montant du contrat de concession ainsi que sur les modalités de versement de la participation communale.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet de modification n°2 du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal avec reprise du personnel ci-annexé ;
- d'approuver la nouvelle participation communale d'un montant total de 2 276 945 € ;
- d'autoriser le 1er adjoint à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_1 du 27 décembre 2016,

Vu la délibération du conseil municipal n°20171212_11 du 12 décembre 2017,

Vu l'avis favorable de la commission de délégation des services publics du 8 juin 2018,

Vu la note explicative de synthèse n°9,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à *l'unanimité des suffrages exprimés* :

Présents : 23

Représentés : 5

Pour : 28

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.

APPROUVE le projet de modification n°2 du contrat de gestion et l'exploitation du centre multi-accueil municipal avec reprise du personnel annexé à la présente délibération.

Article 2.

APPROUVE la nouvelle participation communale d'un montant total de 2 276 945 €.

Article 3.

AUTORISE le 1er adjoint à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 4.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
Le 1er Adjoint
LANDRY Christian

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : 10 JUL. 2018



Christian LANDRY

DEPARTEMENT DE LA REUNION



277, rue Raphaël BABET – BP 1 – 97480 SAINT-JOSEPH
Tél. : 02.62.35.80.00 – Fax : 02.62.35.80.07
Mail : scp@saintjoseph.re

**CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DU CENTE MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL
AVEC REPRISE DU PERSONNEL**

MODIFICATION N° 2

Personne publique :

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

277, rue Raphaël Babet – BP 1

97480 SAINT-JOSEPH

Tel : 0262.35.80.00 – Fax : 0262.35.80.07

Titulaire du contrat :

APEF

**(Association pour la promotion de l'enfance
et de la famille)**

4, rue de la Crèche

97480 Saint-Joseph

Tel : 0262.56.65.64

Date de notification du contrat :

11/01/2017

N° du contrat :

16-DSP-002

Article 1 :

Le contrat, dont la désignation est mentionnée en titre, est modifié dans les conditions fixées à l'article suivant :

Article 2 – Objet du présent avenant :

La présente modification a pour objet de prendre en compte dans les stipulations contractuelles un réaménagement de la cuisine de production actuelle en cuisine satellite.

Article 3 – Justifications de la présente convention

L'article 3.3 du contrat de concession de service stipule que « *les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmées, de manière prévisionnelle pour une réception à la fin du second semestre de 2017* ».

Cet article a été modifié (*modification n°2*), par décision du conseil municipal en sa réunion du 12 décembre 2017, comme suit : « *Les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmés, de manière prévisionnelle, pour une réception à la fin du second semestre 2018* ».

Lors du dépôt du permis de construction pour « *les travaux d'extension et de réhabilitation du centre multi-accueil municipal* », une étude hydraulique a été demandée par le service urbanisme sur la zone concernée par les travaux. Le bassin versant impactant la-dite zone étant trop important pour confier l'étude à notre prestataire, une étude de plus grande ampleur sera menée. Celle-ci est en cours mais devrait avoir une incidence sur les travaux prévus initialement, entre autre, la rehausse du niveau de l'extension. De ce fait, des travaux d'aménagement vont être réalisés afin de répondre aux recommandations de la DSV. Pour ce faire, la cuisine de production existante sera réaménagée en cuisine satellite. Ces travaux se dérouleront durant la première fermeture annuelle de la crèche lors des vacances du 30/07/2018 au 17/08/2018 soit une période de 15 jours ouvrés.

Compte tenu des orientations du cahier des charges lors de la remise des offres, le titulaire avait prévu une organisation de gestion se traduisant par :

- La perte d'un CDI de leurs effectifs (à savoir le cuisinier) ;
- Une diminution du poste de dépenses liées à l'achat « matières premières en alimentation » ;
- Une diminution de la masse salariale (un demi-poste d'aide-cuisinier pour faire fonctionner la cuisine satellite).

Au vu de ces paramètres, de nouveaux comptes prévisionnels d'exploitation (budget prévisionnel et plan de trésorerie) devront inclure des ajustements pour les charges suivantes :

- Charges de personnel (personnel technique et les dépenses liées à la médecine du travail) ;
- Matières premières (Alimentation, repas du personnel, Combustible, électricité) ;
- Autres services extérieurs essentiellement le poste « *Achat de repas cuisine satellite* ».

L'article 3.3 du contrat de concession est modifié comme suit :

« *Les travaux liés à la réalisation d'une cuisine satellite sont programmés, de manière prévisionnelle, pour une réalisation au cours du mois d'août 2018* ».

Article 4 : Incidence financière :

L'incidence financière de l'avenant représente une **augmentation de la participation communale de l'ordre de 0,80%** par rapport au montant initial de la participation communale, et est définie comme suit :

Montant initial de la participation communale :	2 258 610 €
Montant de la modification n°1 :	31 426 €
Montant de la modification n°2 :	-13 091 €
Nouveau montant de la participation communale :	2 276 945 €

La présente modification ne modifie pas l'objet et ne bouleverse pas l'économie générale du contrat de concession.

Article 5 – Incidence sur la durée du contrat :

Néant

Article 6 – Incidence sur les délais d'exécution :

Néant.

Article 7 – Clauses complémentaires :

Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

La présente modification peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion (Greffes – 27 rue Félix Guyon – CS 61107 – 97404 Saint-Denis Cedex (La Réunion)) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

A Saint-Joseph, le

Le Maire,

Le Titulaire,

Pièces annexes :

Les comptes prévisionnels d'exploitation et plan de trésorerie mois par mois modifiés, pour la durée total de l'exploitation.

NOTIFICATION DU PRÉSENT AVENANT AU TITULAIRE DU CONTRAT

Gestion et exploitation du centre multi- accueil municipal – année 2016

Notification du présent document au titulaire du contrat :

Reçu à titre de notification le/...../.....

« Cachet et signature »

APEF

BUDGET PREVISIONNEL avec cuisine satellite en Août 2018
MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3 SOLEIL

REPARTITION DES DEPENSES	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
FRAIS DE PERSONNEL						
Personnel Pédagogique	719 013 €	714 582 €	701 802 €	708 014 €	716 798 €	3 560 209 €
<i>Puéricultrice</i>	1 77 524	1 79 944	1 81 032	1 81 036	1 83 551	
<i>Educateurs de Jeunes Enfants</i>	2 86 852	2 87 721	2 88 598	2 89 484	2 90 379	
<i>Auxiliaires de Puériculture</i>	10 259 047	9 261 125	9 263 736	9 266 373	9 269 037	
<i>Animatrices</i>	14 295 590	12 285 792	11 268 436	11 271 120	11 273 832	
Personnel Technique	160 518 €	134 249 €	93 385 €	94 318 €	95 262 €	577 732 €
<i>Cuisinier</i>	1 36 487	1 17 164				
<i>Aide-Cuisiniers</i>	2 39 776	2 38 854	1 26 175	1 26 437	1 26 701	
<i>Agents polyvalents</i>	4 84 255	4 78 231	3 67 210	3 67 882	3 68 561	
Personnel Administratif	77 883 €	78 662 €	79 449 €	80 243 €	81 045 €	397 282 €
<i>Assistante de Direction</i>	1 34 327	1 34 671	1 35 017	1 35 367	1 35 721	
<i>Comptable</i>	1 43 556	1 43 991	1 44 431	1 44 876	1 45 324	
Sous total frais de personnel	36 957 414 €	33 927 493 €	29 874 635 €	29 882 575 €	29 893 105 €	4 535 222 €
Autres charges						
Médecine du travail	3 672 €	3 433 €	3 078 €	3 139 €	3 202 €	16 524 €
TOTAL FRAIS DE PERSONNEL	961 086 €	930 926 €	877 712 €	885 714 €	896 307 €	4 551 746 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
ACHATS DE MATIERES PREMIERES						
Alimentation	48 829	33 220	10 200	10 404	10 612	113 266
Repas du personnel	5 000	2 917				7 917
Combustibles	485	356	165	168	171	1 344
Produits pharmaceutiques	974	994	1 013	1 034	1 054	5 069
Electricité	8 924	8 477	7 755	7 910	8 068	41 135
Eau	2 929	2 576	2 040	2 081	2 122	11 749
Petit matériel	8 041	8 201	8 366	8 533	8 703	41 844
Produits d'entretien / hygiène	13 287	13 556	13 823	14 099	14 382	69 147
Couches	5 880	5 998	6 118	6 240	6 365	30 602
Fournitures de bureau et informatique	4 865	5 011	5 062	5 163	5 266	25 367
Autres matières et fournitures	16 605	16 996	17 276	17 621	17 973	86 470
Total Matières Premières	115 819 €	98 302 €	71 818 €	73 254 €	74 716 €	433 910 €
AUTRES SERVICES EXTERIEURS						
Achat repas cuisine satellite		33 712	82 526	84 177	85 860	286 274
Analyse eau/ hygiène alim.	3 289	3 355	3 422	3 491	3 560	17 117
Entretien matériel	9 878	10 075	10 277	10 482	10 692	51 405
Travaux de désinfection	1 284	1 309	1 336	1 362	1 390	6 681
Assurances	4 801	4 897	4 995	5 095	5 197	24 985
Honoraires Pédiatre	1 100	1 122	1 144	1 167	1 191	5 724
Honoraires Psychologue	2 000	2 040	2 081	2 122	2 165	10 408
Honoraires Commissaire aux comptes	5 231	5 336	5 443	5 552	5 663	27 224
Honoraires Expert Comptable	6 510	6 640	6 773	6 908	7 047	33 878
Frais d'affranchissement	403	411	419	428	436	2 097
Téléphone	2 729	2 783	2 839	2 896	2 953	14 199
Services bancaires	453	462	471	481	490	2 357
Intervenants extérieurs Petite Enfance	6 768	6 903	7 041	7 182	7 326	35 219
Surveillance	800	816	833	849	866	4 165
Divers (spectacle, ...)	1 967	2 006	2 046	2 087	2 129	10 234
Taxe CASUD	2 714	2 769	2 824	2 880	2 938	14 125
Documentation	1 332	1 359	1 386	1 414	1 442	6 932
Total Services Extérieurs	51 259 €	85 995 €	135 856 €	138 573 €	141 344 €	553 026 €
Total dépenses de fonctionnement	167 078 €	184 297 €	207 674 €	211 827 €	216 060 €	986 936 €
Total amortissements	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	40 000 €
TOTAL DES DEPENSES	1 136 164 €	1 123 223 €	1 093 386 €	1 105 541 €	1 120 367 €	5 578 679 €

APEF

BUDGET PREVISIONNEL avec cuisine satellite en Août 2018

MULTI-ACCUEIL 1, 2, 3 SOLEIL

Notre proposition calculée avec un taux d'occupation à 85%

REPARTITION DES RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
CNAF	502 563 €	502 563 €	502 563 €	502 563 €	502 563 €	2 512 815 €
CAF REUNION (EPH)	21 480 €	21 480 €	21 480 €	21 480 €	21 480 €	107 400 €
FAMILLES	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €
MAIRIE	428 891 €	460 889 €	449 343 €	461 498 €	476 324 €	2 276 945 €
TICKETS REPAS	5 000 €	2 917 €				7 917 €
ASP CT AIDES	58 230 €	15 374 €				73 604 €
TOTAL DES RECETTES	1 136 164 €	1 123 223 €	1 093 386 €	1 105 541 €	1 120 367 €	5 578 681 €

RECETTES PREVISIONNELLES

selon le taux d'occupation non contractuel de 75%
servant de base pour l'analyse des critères de prix

REPARTITION DES RECETTES	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
CNAF	429 447 €	429 447 €	429 447 €	429 447 €	429 447 €	2 147 235 €
CAF REUNION (EPH)	18 953 €	18 953 €	18 953 €	18 953 €	18 953 €	94 765 €
FAMILLES	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	600 000 €
MAIRIE	504 534 €	536 532 €	524 986 €	537 141 €	551 967 €	2 655 160 €
TICKETS REPAS	5 000 €	2 917 €				7 917 €
ASP CT AIDES	58 230 €	15 374 €				73 604 €
TOTAL DES RECETTES	1 136 164 €	1 123 223 €	1 093 386 €	1 105 541 €	1 120 367 €	5 578 681 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/2018

ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_9-DE

SLOK

PLAN DE TRESORERIE PROPOSE PAR L'APPEL DANS LE CADRE DE LA REPONSE A L'APPEL D'OFFRE DSP DU MULTI-ACCUEIL 1.2.3 SOLEIL DE 2017 A 2022

		2017												TOTAL
		JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
ASP		8 025,00 €	8 025,00 €	7 069,00 €	5 455,00 €	4 626,00 €	4 626,00 €	4 626,00 €	4 626,00 €	4 626,00 €	2 175,00 €	2 175,00 €	2 175,00 €	58 229,00 €
CNAF ¹					351 794,00 €									351 794,00 €
CAF RUN EPH ²														0,00 €
MAIRIE		214 445,50 €								107 222,75 €			107 222,75 €	428 891,00 €
APEF			60 000,00 €	77 000,00 €						10 000,00 €	78 000,00 €			225 000,00 €
Recettes exceptionnelles		432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	432,00 €	5 184,00 €
Total recettes		229 902,50 €	78 457,00 €	94 501,00 €	367 681,00 €	15 058,00 €	15 058,00 €	15 058,00 €	15 058,00 €	122 280,75 €	22 607,00 €	90 607,00 €	119 829,75 €	1 186 098,00 €
Dépenses		94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	94 680,33 €	1 136 164,00 €
Tresorerie		135 222,17 €	118 998,83 €	118 819,50 €	391 820,17 €	312 197,83 €	232 575,50 €	152 953,17 €	73 330,83 €	100 931,25 €	28 857,92 €	24 784,58 €	49 934,00 €	49 934,00 €

¹ Les modalités de versement de la PSU à ce jour sont : 70% du montant de la PSU versé courant avril basé sur le prévisionnel renseigné au 1er septembre 2016 puis le reliquat N+1 sur présentation du bilan et versé en juin N+1

² La CAF de la Réunion double le versement de la PSU selon le nombre d'heures facturées relatives à l'accueil des enfants en situation de handicap. Il n'y a pas d'avance sur ces heures et le règlement intervient courant juillet/cout N+1

2018													
	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	84 000,00 €
	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	36 000,00 €
	2 051,60 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	1 332,24 €	0,00 €	15 374,00 €
				351 794,00 €		150 769,00 €		21 480,00 €					502 563,00 €
CAF RUN EPH													21 480,00 €
	236 990,00 €								108 676,75 €			92 178,80 €	437 845,55 €
Recettes exceptionnelles	416,71 €	416,71 €	416,71 €	416,71 €	416,71 €	416,71 €	416,71 €						2 917,00 €
APEF													
Total recettes	249 458,31 €	11 748,95 €	11 748,95 €	363 542,95 €	11 748,95 €	162 517,95 €	11 748,95 €	32 812,24 €	120 008,99 €	11 332,24 €	11 332,24 €	102 178,80 €	1 100 179,55 €
Dépenses	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	94 866,50 €	1 138 398,00 €
Tésorerie	204 525,81 €	121 408,27 €	38 290,72 €	306 967,18 €	223 849,63 €	291 501,09 €	208 383,54 €	146 329,28 €	171 471,77 €	87 937,51 €	4 403,25 €	11 715,55 €	11 715,55 €

2019													
	JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
FAMILLES	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	84 000,00 €
CHQ	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	36 000,00 €
MARMAILLE													0,00 €
ASP													
CNAF				351 794,00 €		150 769,00 €							502 563,00 €
CAF RUN EPH								21 480,00 €					21 480,00 €
MAIRIE	247 715,95 €								112 335,75 €			89 868,60 €	449 920,30 €
APEF													
Total recettes	257 715,95 €	10 000,00 €	10 000,00 €	361 794,00 €	10 000,00 €	160 769,00 €	10 000,00 €	31 480,00 €	122 335,75 €	10 000,00 €	10 000,00 €	99 868,60 €	1 093 963,30 €
Dépenses	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	91 115,50 €	1 093 386,00 €
Tésorerie	178 316,00 €	97 200,50 €	16 085,00 €	286 763,50 €	205 648,00 €	275 301,50 €	194 186,00 €	134 590,50 €	165 770,75 €	84 655,25 €	3 539,75 €	12 292,85 €	12 292,85 €



2020													
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
FAMILLES	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	84 000,00 €
CHQ	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	36 000,00 €
MARMAILLE													
ASP													
CNAF				351 794,00 €		150 769,00 €							502 563,00 €
CAF RUIH EPH								21 480,00 €					21 480,00 €
MAIRIE	263 216,15 €								115 374,50 €			92 299,60 €	460 890,25 €
APEF								21 480,00 €					21 480,00 €
Total recettes	263 216,15 €	10 000,00 €	10 000,00 €	361 794,00 €	10 000,00 €	160 769,00 €	10 000,00 €	31 480,00 €	125 374,50 €	10 000,00 €	10 000,00 €	102 299,60 €	1 104 933,25 €
Dépenses	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	92 128,42 €	1 105 541,00 €
TOTAL	183 380,58 €	101 252,17 €	19 123,75 €	288 789,33 €	206 660,92 €	275 301,50 €	193 173,08 €	132 524,67 €	165 770,75 €	83 642,33 €	1 513,92 €	11 685,10 €	11 685,10 €

2021													
	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAL
FAMILLES	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	84 000,00 €
CHQ	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	36 000,00 €
MARMAILLE													
ASP													
CNAF				351 794,00 €		150 769,00 €							502 563,00 €
CAF RUIH EPH								21 480,00 €					21 480,00 €
MAIRIE	261 236,90 €								119 081,00 €			95 264,80 €	475 582,70 €
APEF													
Total recettes	271 236,90 €	10 000,00 €	10 000,00 €	361 794,00 €	10 000,00 €	160 769,00 €	10 000,00 €	31 480,00 €	129 081,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	105 264,80 €	1 119 625,70 €
Dépenses	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	93 363,92 €	1 120 367,00 €
TOTAL	189 558,08 €	106 194,17 €	22 830,25 €	291 260,33 €	207 896,42 €	275 301,50 €	191 937,58 €	130 053,67 €	165 770,75 €	82 406,83 €	-957,08 €	10 943,80 €	10 943,80 €

Envoyé en préfecture le 10/07/2018

Reçu en préfecture le 10/07/2018

Affiché le 10/07/2018



ID : 974-219740123-20180629-DCM20180629_9-DE

	2022	
	JANVIER	TOTAL
FAMILLES		0,00 €
CHQ MARMAILLE		0,00 €
ASP		0,00 €
CNAF		0,00 €
CAF RUN EPH		0,00 €
MAIRIE	23 816,20 €	23 816,20 €
APEF		0,00 €
Total recettes	23 816,20 €	23 816,20 €
Dépenses		
Troisième	34 760,00 €	34 760,00 €